



De la grande saline de Salins-les-Bains à la Saline royale d'Arc-et-Senans, la production de sel ignigène · © Photo G. Abegg 2000



Ensemble inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial en juillet 2009

## Editorial

La mort de Jacqueline Baudrier, dont je tiens à saluer la mémoire en exprimant la gratitude que nous lui devons pour ce qu'elle apporta si longtemps, et avec tant d'amicale dévouement, à la Commission, porte à réfléchir sur l'originalité de notre mission et de la structure humaine qui la porte. Jacqueline Baudrier était avant tout une grande journaliste, et de celles qui ont donné un nouveau visage et une nouvelle substance à ce métier. Elle aura été la contemporaine de cette société de l'information qu'elle contribua avec courage à imaginer, à modeler, à illustrer, à contrôler.

Pour la plupart d'entre nous, nous l'avons connue en deux temps, paradoxalement à l'envers des relations normales dans la société : elle est d'abord entrée chez nous, dans nos foyers, et elle nous a ensuite rejoints dans nos activités. D'abord chroniqueur de politique étrangère, elle fut aussi à travers le monde l'œil du journal télévisé qui avait encore à conquérir son public en affirmant ses raisons d'être. En 1963, elle accédait à des responsabilités

qui allaient se succéder jusqu'à cette présidence de Radio-France qu'elle assumait de 1975 à 1981.

L'international et l'audiovisuel se combinent ensuite dans sa carrière. C'est ainsi qu'elle préside la Commission radiophonique des programmes de langue française et qu'elle devient vice-présidente de l'Eurovision. Elle occupe un temps le siège d'ambassadeur et délégué permanent de la France auprès de l'UNESCO. Elle participe ensuite activement aux activités de la Commission nationale, dont elle sera une vice-présidente jusqu'à ce que la maladie l'éloigne de nous.

Si j'ai retracé cette vie, c'est pour dire ce qui fait la richesse d'une Commission nationale : la diversité des talents et des tempéraments, des cultures et des engagements, des passions et des expériences professionnelles. Jacqueline Baudrier ne ressemblait à aucun d'entre nous. C'est pourquoi elle nous manque.

Jean Favier

Membre de l'Institut

Président de la Commission française pour l'UNESCO

## 35<sup>ème</sup> Conférence générale de l'UNESCO - 6 - 23 octobre 2009 - Irina Bokova élue Directrice générale

Irina Bokova est ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Bulgarie en France et à Monaco, déléguée permanente de la République de Bulgarie auprès de l'UNESCO, et depuis l'élection de ce pays en octobre 2007, elle représente son gouvernement au Conseil exécutif de l'UNESCO

Elle est également représentante du président de la République de Bulgarie auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie et vice-présidente du groupe francophone des ambassadeurs auprès de l'UNESCO.

Selon sa vision de l'UNESCO, "l'Organisation doit participer au débat sur la gouvernance globale car ses domaines de compétence sont au cœur de la mondialisation. Avec ses 193 Etats membres et ses six membres associés, elle est aujourd'hui plus démocratique, universelle et ouverte à la coopération avec la société civile."

Mme Bokova considère que "le mandat constitutionnel de l'UNESCO reste pertinent au XXI<sup>e</sup> siècle, où l'édification des sociétés du savoir est un impératif ; où la culture est un élément crucial pour tout débat sur le développement ; où la science et l'innovation marquent la nouvelle ère de l'avenir de l'humanité dans tous les domaines sociaux et environnementaux, comme l'eau et le changement climatique ; où nous devons mieux comprendre les transformations profondes de nos sociétés ; enfin où le dialogue, la tolérance et le respect de la diversité représentent une valeur humaniste qui mérite d'être nourrie".

Elle estime que "l'UNESCO possède un outil unique pour la mobilisation de l'opinion publique et des communautés intellectuelles et académiques autour de ses politiques : les Commissions nationales. Avec ses centaines, voire milliers de membres dévoués dans le monde, véritables garants de l'esprit et des valeurs de l'Organisation, elles méritent un renforcement et un soutien sans réserve."

Plus d'information : [www.irinabokova.com](http://www.irinabokova.com)



### Conférence mondiale sur l'Enseignement supérieur

5 - 8 juillet 2009 à l'UNESCO

Les travaux de la Conférence se sont tenus en application de la décision prise par la Conférence générale de l'UNESCO en octobre 2007. Elle a réuni plus de mille participants dont une soixantaine de ministres de différentes régions du monde.

Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est intervenue au cours des travaux auxquels de nombreux décideurs et experts français ont participé. Suzy Halimi, présidente du Comité Education de la Commission française a été élue rapporteur général.

Plusieurs thèmes ont été présents dans les séances plénières et les ateliers, qu'il s'agisse de l'impact de la mondialisation, de la responsabilité sociale de l'enseignement supérieur, des questions d'accès et de qualité, de l'importance de la formation et du rôle de la recherche. La notion de bien public a également été au cœur des préoccupations.

La Conférence a souligné que l'enseignement supérieur est facteur de progrès social et de développement durable et qu'il convient de s'attacher à sa revitalisation et à sa valorisation en Afrique. Une table ronde consacrée à ce continent a fait ressortir le degré de haute priorité que les participants à la Conférence lui ont accordé.

La lutte contre l'exode des cerveaux a constitué une sorte de leitmotiv pour les pays en développement. Sans mettre en cause la mobilité nécessaire et les échanges interrégionaux, ils ont plaidé pour la mise en place de dispositifs qui favorisent l'offre de formation scientifique et technique dans un cadre régional. A cet égard, la constitution d'espaces tels que celui que l'Europe a déjà pu mettre en place avec le processus de Bologne a été avancée.



*Photo - Susy Halimi, rapporteur général de la Conférence*

© Thierry Rambaud / UNESCO



La participation de nombreux acteurs a été l'occasion de cerner les enjeux mais aussi de dessiner les stratégies pour l'enseignement supérieur aujourd'hui. La concertation que la Conférence a favorisée a permis d'aborder des sujets peu évoqués jusqu'alors au niveau multilatéral : la notion de « bien public » (qui n'exclut pas la nécessité de partenariats public-privé), la place et la qualité de l'enseignement supérieur privé, l'importance d'une évaluation des établissements d'enseignement supérieur permettant d'aller au-delà de la notion de classement, enfin l'implication jugée indispensable de l'enseignement supérieur dans le processus d'éducation tout au long de la vie.

Le communiqué final reflète ces travaux et les préoccupations qui se sont exprimées. Il met l'accent sur l'importance de mécanismes de contrôle de la qualité et sur l'intégration des nouvelles technologies à tous les niveaux de l'enseignement supérieur. Il accorde une place privilégiée à la coopération avec l'Afrique pour faire face à la progression rapide de la demande et au besoin d'expertise notamment dans les domaines de l'agriculture et des ressources naturelles.

En bref, le communiqué consacre une volonté d'action marquée par un intérêt très fort exprimé à l'égard de la création de sphères régionales d'enseignement supérieur et de recherche.

*Photo : Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
Nicholas Burnett, sous-directeur général de l'UNESCO pour l'Education  
Georges Haddad, directeur de la Division de l'Enseignement supérieur de l'UNESCO*

© Thierry Rambaud / UNESCO

### Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable

31 mars - 2 avril 2009 à Bonn (Allemagne)

Il s'agissait de la conférence à mi-parcours de la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014).

Des constats ont été mis en évidence (manque de volonté politique et de coordination, ressources financières limitées) et des propositions formulées telles que la nécessité de procéder à une refonte de l'éducation pour intégrer l'EDD comme «éducation horizontale», sous toutes les formes et à tous les niveaux.

Quatorze ateliers, sous forme d'études de cas se sont déroulés hors site. Il a été souligné que l'éducation au développement durable est l'un des moteurs de l'éducation pour tous (EPT).

L'UNESCO devra intensifier son rôle pour de meilleurs échanges d'information (plate-forme en ligne par exemple) et s'appuyer sur ses réseaux, notamment les commissions nationales, qui par leur nature d'interface peuvent assurer une meilleure coordination des actions.

L'ouvrage de la Commission nationale sur le rôle des chaires UNESCO dans le domaine de l'EDD a été présenté et largement diffusé.

La Conférence de Bonn a été incontestablement un succès pour ses organisateurs ; l'UNESCO devrait y trouver l'occasion d'une relance significative de la Décennie. Les travaux se sont déroulés dans une ambiance très consensuelle, la déclaration\* adoptée reflète cette unanimité et fournit de nombreuses pistes d'action pour l'avenir.

Organisée par l'UNESCO, le ministère fédéral allemand de l'Education et de la Recherche, en coopération avec la Commission allemande pour l'UNESCO et avec le soutien de plusieurs institutions publiques et privées.

\*disponible sur demande ou sur [www.unesco.fr](http://www.unesco.fr)  
[www.unesco.org/fr/esd/](http://www.unesco.org/fr/esd/)  
[www.esd-world-conference-2009.org/fr](http://www.esd-world-conference-2009.org/fr)

### La diversité des stratégies de lutte contre la pénurie d'organes en Europe

Questions organisationnelles et éthiques. 5 - 6 mai 2009 - Université Pierre et Marie Curie - Paris

Ce séminaire a été l'occasion de réaliser un état des lieux précis quant aux indications et aux succès de la transplantation, mais aussi quant à l'étendue de la pénurie en France. "En France, près de 14 000 personnes sont en attente de greffe et un peu plus du tiers seulement pourra en bénéficier. 222 patients sont décédés en 2008, faute d'être greffés à temps. En Europe, près de 400 000 patients se trouvent actuellement sur les listes d'attente. Le taux de mortalité de 15% à 30% pour les patients qui attendent la greffe d'un cœur, d'un foie ou d'un poumon justifie une mobilisation efficace pour accroître les possibilités de greffe. (...) Les succès de la greffe d'organes et le vieillissement de la population accroissent les demandes".\*

Outre un saut considérable en matière de qualité de vie, qui plaide en faveur de la greffe, une transplantation augmente de manière très sensible l'espérance de vie des patients. Il est aussi démontré que la greffe ajoute un avantage très important en termes de coûts pour la collectivité.

Mais surtout, la difficulté d'accès à la greffe représente un enjeu d'égalité face au droit à la santé et plus largement un problème de non respect des droits humains : ceux à la santé, à la dignité et à la vie.

Face à ces constats, la nécessité de mettre en œuvre des stratégies plus efficaces pour développer la transplantation apparaît comme une évidence. Les participants ont

été invités à les étudier toutes, les trois principales ayant été évoquées lors du discours d'ouverture de la ministre de la Santé et des Sports : "Celles qui visent à élargir le champ des donneurs d'être prélevés, en développant, par exemple, les prélèvements sur les donneurs vivants ou sur les donneurs décédés des suites d'un arrêt cardiaque. Celles qui tentent d'optimiser les prélèvements des greffons en organisant au mieux le recensement des donneurs potentiels, en améliorant les transports des greffons et des équipes et en répartissant les organes de la façon la plus utile possible".

Ces pistes ont été étudiées par le séminaire qui a accordé une place éminente à l'expérience de voisins européens, relatée par dix spécialistes venus de six pays. Ces témoignages ont permis d'éclairer les réflexions de manière très riche...

. Lire la synthèse des travaux élaborée par Michel Doucin, ambassadeur chargé de la Bioéthique et par Yvanie Caillé "Demain la Greffe" : [www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Don\\_d\\_Organes\\_synthese\\_19-06.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Don_d_Organes_synthese_19-06.pdf)

\*Extrait du discours de Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Santé et des Sports.

NB : Ce séminaire a été organisé dans le cadre des Etats généraux de la Bioéthique par le ministère des Affaires étrangères et européennes et la Commission française pour l'UNESCO, avec de nombreux partenaires

### Les Etats Généraux francophones de la bioéthique 8 juillet à l'Institut Pasteur

Cette manifestation, qui a rassemblé plus de 120 participants de 26 pays et 5 organisations internationales, avait pour objectifs de présenter la manière dont les questions de bioéthique sont abordées dans le monde francophone et de s'interroger sur les priorités et les moyens de la coopération à développer entre ces pays et leurs institutions. Cette journée s'inscrivait aussi dans la réflexion générale sur la bioéthique menée par le gouvernement français, plusieurs membres de la Commission de révision des lois étaient présents.

La réunion a permis de mettre en évidence les points suivants :

- l'existence de pôles régionaux francophones (Europe occidentale, Europe centrale, Amérique du Nord, Maghreb-Machrek et Afrique subsaharienne),

- des thèmes d'intérêt précis : les transplantations d'organes, la recherche biomédicale, le débat bioéthique et les comités, l'éducation, la formation et l'enseignement.

- des axes de coopération susceptibles d'être développés sur ces thèmes avec le soutien d'institutions nationales et internationales.

L'année 2010 devrait permettre de continuer dans la voie d'une coopération thématique ciblée.

### Université jeunes chercheurs Sciences sociales, Science et Société 18, 19, 20 septembre 2009 à l'Université Paul Cézanne (Aix-en-Provence)

L'Association internationale droit, éthique et science organise annuellement une université francophone des jeunes chercheurs. Celle-ci est destinée à encourager de nouvelles perspectives de recherche, notamment pluridisciplinaires, et à faciliter leur réalisation. Elle invite les jeunes chercheurs à soumettre à la réflexion et au débat des projets sur un sujet préalablement fixé qu'un jury sélectionne et qui sont présentés au cours de deux journées de réflexion en présence d'autres chercheurs, de praticiens et d'universitaires.

Organisée en partenariat avec la Commission nationale française pour l'UNESCO et l'Agence de la biomédecine, la session 2009, consacrée à la gouvernance, a réuni une cinquantaine de participants autour des quatre candidats sélectionnés sur leurs projets :

- M. A. Fogou, philosophie, Cameroun, La gouvernance de la pauvreté;

- Mme A. Keïta, droit, Mali, La circulation des médicaments contrefaits au Mali;

- Mme A. Marin, anthropologie, Moldavie, La gouvernance face à la complexité de l'expérience éthique des individus;

- M. C. M'Tatu, sociologie, R.D. du Congo, L'accès aux soins de santé à Kinshasa.

En accordant ses mentions et le prix pour cette session, le jury a entendu souligner sa volonté de "mettre le pied à l'étrier" des jeunes chercheurs en proposant un accompagnement "ciblé" à chacun des jeunes chercheurs lauréats.

Fort du succès de cette première session, une deuxième session de l'université sera organisée en 2010.

Pour en savoir plus : [www.unesco.fr](http://www.unesco.fr) ou [www.iales.org](http://www.iales.org)

**3ème Conférence générale de la Coalition européenne des villes contre le racisme**  
19 au 20 novembre 2009 à Toulouse

La Section de lutte contre la discrimination et le racisme de l'UNESCO a mis en oeuvre un programme visant à créer des coalitions de villes contre le racisme.

La Coalition européenne (ECCAR), dont le siège est à Nuremberg, organisera sa prochaine conférence sur le thème "Villes contre le racisme : Nouveaux défis - Nouveaux partenariats : Redessignons notre futur".

La Commission française s'attache à promouvoir ce programme dans notre pays et a créé un groupe de pilotage à cet effet, avec la participation de représentants des clubs UNESCO et d'une dizaine de villes.

[eccar-toulouse2009@mairie-toulouse.fr](mailto:eccar-toulouse2009@mairie-toulouse.fr)  
<http://www.toulouse.fr>

**Bourses 2009 - l'Oréal / Commission française pour l'UNESCO / Académie des sciences**

Dix bourses de 10 000 euros ont été offertes par l'Oréal "pour les femmes et la science" afin de favoriser l'accès des femmes aux carrières scientifiques.

Attribuées par un jury présidé par Jean Salençon, président de l'Académie des sciences, elles seront remises lors d'une cérémonie le 16 novembre au Palais de la Découverte.  
<http://www.femmescience.fr>

**2ème Assises nationales de l'éducation à l'environnement et au développement durable**  
27, 28, 29 octobre 2009 à Caen

Ces trois jours d'ateliers et de tables rondes ont été précédés de 60 assises territoriales organisées par les acteurs locaux. Ouvertes à tous, ces assises sont placées sous le patronage de la Commission nationale et ont pour but d'élaborer des orientations stratégiques afin de contribuer à la mise en oeuvre effective d'une politique nationale de l'EEDD.

[www.assises-eedd-2009.fr/](http://www.assises-eedd-2009.fr/)

**Publications de la Commission nationale**

**"Invoquer les droits de l'homme"**

Ce guide (en français et en anglais) des procédures internationales en cas d'atteinte aux droits de l'homme est une introduction au site

<http://www.invoquerdroitsdelhomme.org/?L=1>  
coopération des commissions française et allemande.  
*Disponible sur demande.*

**Guide culturel des sites français inscrits au patrimoine mondial**

Initié par la Commission nationale, cet ouvrage est en vente dans les librairies ou directement auprès des Editions DEL au prix de 17 euros.

[www.patrimoinemondial-france.org](http://www.patrimoinemondial-france.org)

**L'éducation en milieu carcéral**

Etat des lieux, perspectives et recommandations - Publication réalisée dans le but d'apporter une contribution de notre pays à la Conférence internationale sur l'Education des adultes en novembre 2009  
*Disponible sur demande.*



© Thomas Vollaire

**Maud Fontenoy**

a été nommée porte-parole pour les océans de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO et du réseau Océan mondial.

A ce titre, elle plaidera pour la protection de l'environnement marin face aux grandes menaces que représentent le changement climatique, la pollution et le développement urbain anarchique dans les zones côtières de la planète.

**Marc Ladreit de Lacharrière,**

créateur de la fondation "Culture et diversité" a été nommé ambassadeur de bonne volonté de l'UNESCO par Koïchiro Matsuura, directeur général.

**L'INA et l'UNESCO : un accord pour sauvegarder et numériser 120 documents audiovisuels**

Cet accord bénéficie du soutien de la Commission française pour l'UNESCO, il est d'une durée de dix ans et s'inscrit dans le cadre d'un mandat d'exploitation à titre gracieux et non exclusif.

L'UNESCO dispose d'un fonds exceptionnel de plusieurs milliers de films et de vidéo, emblématique de l'histoire de l'Organisation. Comme toutes les archives audiovisuelles dans le monde, ces documents sont fragiles, périssables et voués à l'oubli s'ils ne sont pas transférés sur des supports modernes, rendant les contenus accessibles sur les réseaux numériques. C'est à ce double objectif de préservation et de visibilité que répond la démarche de l'UNESCO.

Ce partenariat entre l'INA, la Commission nationale et l'UNESCO s'est notamment traduit par l'inscription au registre "Mémoire du Monde" de l'Appel du Général de Gaulle de juin 1940 au micro de la BBC.

Les documents sauvegardés sont visibles pour tous publics sur [www.ina.fr](http://www.ina.fr), aux côtés de ceux du parlement européen, et bientôt des Nations Unies.



Directeur de publication : Jean Favier  
Rédacteur en chef : Jean-Pierre Boyer  
Comité de rédaction : Janine d'Artois  
Jean-Pierre Regnier  
Conception maquette : Janine d'Artois  
Rédaction : Janine d'Artois, Jean-Pierre Regnier,  
Daniel Baillon, Bernard Frontero,  
Christian Byk  
Révision : Daniel Baillon, Catherine Gallaud  
Parution semestrielle  
Pour en savoir plus  
Commission française pour l'UNESCO  
57, boulevard des Invalides,  
75700 Paris 07 SP  
Tél:(33) 01.53.69.37.80  
Fax: (33)01.53.69.32.23  
[commissionfrance.unesco@diplomatie.gouv.fr](mailto:commissionfrance.unesco@diplomatie.gouv.fr)  
<http://www.unesco.fr>  
Reprographie : MAEE

## 33<sup>ème</sup> session du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO

22 juin - 30 juin 2009 à Séville (Espagne)

27 propositions d'inscription de nouveaux sites culturels et naturels ont été examinées, parmi lesquelles figuraient trois dossiers français :

- le projet d'extension de la Saline d'Arc-et-Senans, inscrite depuis 1982, à celle de la ville de Salins-les-Bains, était inspiré par le souhait de reconstituer toute la chaîne de production du sel depuis les installations médiévales de Salins jusqu'à l'architecture avant-gardiste de Nicolas Ledoux à Arc-et-Senans. Les deux sites distants de 20 km étaient reliés par une conduite acheminant la saumure. Le Comité a accepté cette extension, et la Grande saline de Salins-les-Bains figure dorénavant sur la Liste du patrimoine mondial ;

- "l'oeuvre architecturale et urbaine de Le Corbusier" constitue une démarche innovante puisqu'elle associe vingt-deux édifices ou ensembles dans six pays : l'Allemagne, l'Argentine, la Belgique, la France, le Japon et la Suisse. Cette candidature a fait l'objet, en raison de sa nouveauté, d'intenses débats. La valeur universelle exceptionnelle de la série présentée a été reconnue, de même que l'apport considérable de l'oeuvre de l'architecte dans son siècle, mais il a finalement été décidé que le dossier appelait certains ajustements qui ont justifié le renvoi de son examen à une prochaine session ;

- le dossier des "Causses et Cévennes", paysage culturel façonné par un agropastoralisme remontant à trois millénaires; là encore, la candidature a été renvoyée à une prochaine session afin de permettre la redéfinition des limites de ce bien complexe.

L'examen de l'état de conservation de plus d'une centaine de biens a fait l'objet de très longs débats. Trois sites français étaient concernés.

L'attention du Comité avait été attirée depuis plusieurs années sur l'existence d'un festival qui se tient chaque année dans le cirque de Gavarnie-Mont Perdu ; il a été demandé de prendre les mesures nécessaires au déplacement du festival ou à la réduction de son impact négatif, faute de quoi le site serait placé sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

La grotte de Lascaux est un autre sujet difficile, avec l'apparition de moisissures entraînant des altérations des peintures ; la perspective de placer le bien sur la Liste du patrimoine en péril a cependant été abandonnée, le Comité ayant pris acte des efforts accomplis par les autorités françaises afin de rechercher des solutions, avec notamment la mise en place d'un conseil scientifique international.

Par ailleurs, le projet de construction à Bordeaux d'un pont levant sur la Garonne constitue un autre sujet de préoccupation pour l'UNESCO: si la nécessité d'un franchissement du fleuve a été admise, la solution technique fait encore l'objet d'interrogations, et des études complémentaires ont été demandées.

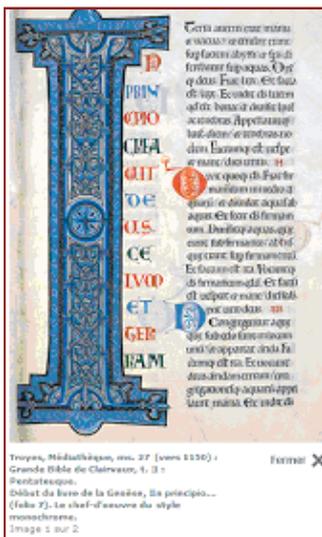
Enfin, l'une des décisions marquantes prises lors de cette 33<sup>ème</sup> session concerne le retrait de la ville de Dresde de la Liste du patrimoine mondial, avec l'engagement des travaux de construction d'un pont sur l'Elbe, considéré comme altérant la valeur universelle exceptionnelle de ce paysage culturel.

La 34<sup>ème</sup> session du Comité du patrimoine mondial aura lieu l'année prochaine au Brésil ; deux candidatures françaises y seront présentées : la Cité épiscopale d'Albi, et les Pitons, cirques et remparts de l'île de la Réunion.

*Extraits du communiqué conjoint : ministère de la Culture et de la Communication et Commission française pour l'UNESCO*

**13 nouveaux sites ont été ajoutés à la Liste du patrimoine mondial, 1 site a été retiré et 3 placés sur la Liste du patrimoine en péril**

## Le fonds de la bibliothèque de l'Abbaye Cistercienne de Clairvaux à l'époque de Pierre de Virey (1472) inscrite au registre "Mémoire du Monde" de l'UNESCO.



Ce fonds fait donc désormais partie d'une liste de 35 biens patrimoniaux du monde entier.

Fondée en 1115 par Bernard de Fontaines (futur Saint Bernard), qui la dirigea jusqu'à sa mort en 1153, l'abbaye de Clairvaux était la troisième fille de Cîteaux, l'un des grands centres monastiques de la chrétienté dont dépendaient à la fin du Moyen Âge 530 autres abbayes dans toute l'Europe. L'abbaye de Clairvaux a connu une expansion peu commune, et a exercé une influence culturelle considérable, que reflète sa bibliothèque.

Principalement conservé à la médiathèque de l'Agglomération troyenne, le fonds de Clairvaux renferme 1115 manuscrits, parfaitement identifiés et localisés, sur les 1790 volumes recensés dans le catalogue, remarquable par sa précision, rédigé en 1472 par l'abbé Pierre de Virey. Différents papiers d'érudits, également publiés, permettent de suivre l'utilisation qui a été faite de ces richesses bibliographiques aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles.

Première collection médiévale française, le fonds de l'ancienne bibliothèque de l'abbaye de Clairvaux a ainsi été reconnu exemplaire et particulièrement représentatif :

- de ce qu'est une bibliothèque médiévale monastique, fonds présentant une matière encyclopédique à une époque où les abbayes étaient les conservatoires du savoir ;
- de la richesse de la production manuscrite au sein des scriptoria médiévaux qui furent des lieux de copie, de production et de transmission des savoirs, des textes antiques et chrétiens jusqu'aux prémices de la Renaissance .
- du rôle que jouèrent dans la production intellectuelle, religieuse et artistique médiévale les abbayes et la réforme cisterciennes, notamment sous l'influence de Bernard de Clairvaux.

*Le patrimoine documentaire est le reflet de la diversité des langues, des peuples et des cultures. Il est le miroir du monde et sa mémoire. Mais cette mémoire est fragile.*

*A chaque instant, des parties irremplaçables disparaissent à jamais.*

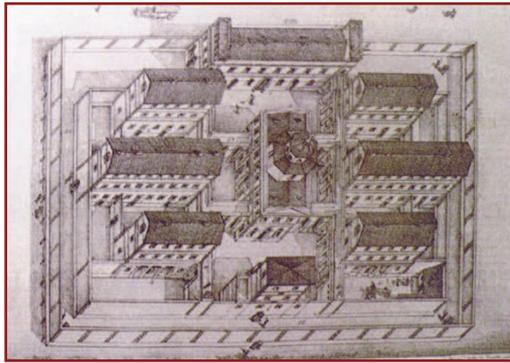
*L'UNESCO a lancé le programme Mémoire du Monde afin de promouvoir la conservation des collections d'archives et de bibliothèques partout dans le monde et d'en assurer la plus large diffusion.*

Secteur Communication et Information de l'UNESCO  
[www.unesco.fr](http://www.unesco.fr)

**Reconversion et projet urbain - Connaissance, Réhabilitation, Prospective urbaine - Quel avenir pour les prisons Saint-Joseph et Saint-Paul de Lyon? - 25 juin 2009 à Lyon -**

Le but était de mener une réflexion pluridisciplinaire sur le réemploi et l'usage possible de tout, ou partie, de deux édifices majeurs du patrimoine carcéral français aujourd'hui désaffectés sur le site de l'important projet urbain Lyon Confluence qui se développe au sud de la presqu'île de cette ville. Elle venait en complément de la démarche, entreprise par le préfet de région, de lancer un appel à idées sur l'avenir des prisons de Lyon, et se voulait inspirée à la fois par une préoccupation partagée pour le patrimoine, et par un esprit de pragmatisme qui ménageait leur part à des considérations tant économiques que techniques ou de développement urbain.

Les interventions et débats, à l'articulation des notions de culture et de développement, ont permis de replacer l'héritage de ces édifices dans le contexte français et européen, de réfléchir au réemploi des édifices patrimoniaux et à la construction d'un programme de réhabilitation fondé sur l'étude des valeurs d'un bien, de présenter des projets de reconversion de bâtiments à la typologie similaire, de mettre en perspective les choix possibles à



*Vue de la prison Saint-Joseph de Lyon (état d'origine, 1830)*

plusieurs échelles urbaines (Grand Lyon, ville, projet urbain de la Confluence), enfin de s'interroger sur l'exemple que peut donner une ville inscrite sur la Liste du Patrimoine mondial, avec toutes les conséquences sur son développement local.

Sont notamment intervenus, sous la présidence de Hubert Leclercq (Financière de Courcelles), les architectes Andréa Bruno (Italie), Wolfgang Rudolf (prison de Boston), Béatrice Jullien (prison de Coulommiers) et Jacques Pajot (le "104" à Paris), Alain Monferrand (réhabilitation du Fort de Bard au Val d'Aoste), le sénateur Yves Dauge, Jean-Michel Leniaud (EPHE), Charles-André Roche (Redevco Europe) et Patrice Beghain (expert "Ville, architecture et patrimoine").

Séminaire organisé conjointement par la Commission nationale pour l'UNESCO, l'ICOMOS France et le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Rhône.

**Premières inscriptions sur les Listes de sauvegarde et représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité - Abou Dhabi -**

Le Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel vient de prendre d'importantes décisions en constituant les deux Listes, de sauvegarde et représentative, du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Pour la France, les 3 éléments suivants ont été retenus :

**La tapisserie d'Aubusson** – Tradition pluriséculaire, l'artisanat de la tapisserie d'Aubusson consiste dans le tissage d'une image selon des procédés pratiqués à Aubusson et quelques autres localités de la Creuse.

**Le Maloya** – Le Maloya est à la fois une forme de musique, un chant et une danse propres à l'île de la Réunion. Métissé dès l'origine, le Maloya a été créé par les esclaves d'origine malgache et africaine dans les plantations sucrières, avant de s'étendre à toute la population de l'île.

**La tradition du tracé dans la charpente française**

L'art du tracé de charpente vise à maîtriser en trois dimensions la conception d'un édifice complexe en bois. Ce savoir-faire traditionnel va à contre-courant de la standardisation contemporaine, en valorisant la place de la personne du bâtisseur dans la construction et en insufflant une pensée créatrice aux bâtiments

**Liste de sauvegarde urgente**

Le Comité a considéré que douze éléments du patrimoine culturel immatériel de huit pays nécessitaient des mesures urgentes de sauvegarde.

Pour la France, il s'agit du Cantu in paghjella profane et liturgique de Corse de tradition orale.

La paghjella est une tradition de chants corses interprétés par les hommes, qui associe trois registres vocaux. Elle fait un large usage de l'écho et se chante a capella

dans diverses langues parmi lesquelles le corse, le sarde, le latin et le grec.

Tradition orale à la fois profane et liturgique, elle est chantée en différentes occasions festives, sociales et religieuses : au bar ou sur la place du village, lors des messes ou des processions et lors des foires agricoles. Le principal mode de transmission est oral, principalement par l'observation et l'écoute, l'imitation et l'immersion, d'abord lors des offices liturgiques quotidiens auxquels assistent les jeunes garçons, puis à l'adolescence au sein de la chorale paroissiale locale.

Malgré les efforts des praticiens pour réactiver le répertoire, la paghjella a progressivement perdu de sa vitalité du fait du déclin brutal de la transmission intergénérationnelle due à l'émigration des jeunes et de l'appauvrissement du répertoire qui en a résulté. Si aucune mesure n'est prise, la paghjella cessera d'exister sous sa forme actuelle, survivant uniquement comme produit touristique dépourvu des liens avec la communauté qui lui donnent son sens véritable.



*La tradition du tracé dans la charpente française*

En savoir plus : [www.unesco.fr](http://www.unesco.fr)